

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2022

Référence
2022_15

Objet de la délibération
Attribution de subventions après vote du budget

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
14/04/2022

Date d'affichage
14/04/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 3 Mai 2022

Et

Publication ou notification du :
03/05/2022

L' an 2022 et le 22 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

PRESENTS : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCCAROLINE, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, M. BREDART Jean-Luc

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme VANDENBUSSCHE Julie donne procuration à Mme TRINQUET Simone, M. FOURMENTRAUX Yves donne procuration à M. BREDART Jean-Luc

ABSENTS : Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRINQUET Simone

Objet de la délibération : Attribution de subventions après vote du budget

Suite à la réception de demandes de subventions auprès de la commune après le vote du budget le 01 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention aux deux associations suivantes :

- Facilavie : attribution d'une subvention de 50.00 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers du Pays Val Sancerrois : attribution d'une subvention de 50.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 3 Mai 2022
Le Maire
Francine MENARD

Le Maire empêché
L'Adjoint,


